

Dans le comté de Terrebonne, on remarque la même anomalie apparente :

L'instituteur breveté a \$360 d'appointements, tandis que celui qui n'a aucun diplôme reçoit \$400.

Les instituteurs brevetés les plus lamentablement payés sont ceux du comté de Maskinongé, à qui il n'est alloué que \$156 par an !

Il n'y a pas un cocher ou un valet de chambre dans toute la province qui ne gagne davantage, tout en étant ~~noir~~ logé, chauffé, éclairé et blanchi.

Dans le comté de Richelieu, les institutrices non brevetées reçoivent \$50. par an, c'est-à-dire pas tout à fait *quatorze cents par jour* !

Il y a comme cela plusieurs centaines de jeunes filles qui ne gagnent pas de quoi se nourrir convenablement, et qui préfèrent vivre misérablement plutôt que de se faire servantes. Elles ont tort, car il faut bien le reconnaître, nous vivons dans un pays où l'institutrice est moins considérée que la demoiselle qui lave la vaisselle, puisque celle-ci est mieux payée que l'autre.

Où est le remède ?

Il est bien simple, ayez une bonne loi et forcez les contribuables à payer décemment les instituteurs et les institutrices.

* * Le comte de Clève est décidé à visiter l'Exposition de Paris.

Que ce monsieur voyage ou non, cela nous est bien égal, mais la nouvelle prend une certaine importance quand on apprend que c'est Guillaume II, empereur d'Allemagne, qui va se promener ainsi sous le nom de comte de Clève, l'un de ses cinquante-six titres de souveraineté.

Quand à sa conjointe, comme elle déteste Paris et les Français, ce qui prouve clairement un manque complet d'éducation, son auguste époux la laissera au château d'Urville, en Lorraine, où il la reprendra pour la ramener au domicile conjugal, après sa petite excursion dans la Ville Lumière.

Les Canadiens qui sont à Paris auront donc, peut-être, le hasard de voir Guillaume II et la satisfaction de ne pas rencontrer sa femme.

LÉON LEDIEU.

NOS GRAVURES

LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA. — SECTION FRANÇAISE

Nous sommes certains de contenter la curiosité légitime d'un grand nombre de nos lecteurs en publiant les portraits des membres actuels de la Société Royale, et en leur donnant quelques notes explicatives sur ce corps dont l'existence n'est pas suffisamment connue du public.

La Société Royale du Canada a été fondée par le marquis de Lorne, durant son séjour en ce pays comme gouverneur-général. Il s'assura d'abord le concours des citoyens canadiens-français et anglais les plus distingués dans les lettres et les sciences, puis il les convoqua en assemblée, à Montréal, le 29 décembre 1881. On y arrêta les clauses de la constitution et des règlements, et la première réunion annuelle eut lieu à Ottawa, le 25 mai 1882. La Société fut incorporée, par acte du Parlement fédéral, en mai 1883.

La Société Royale a pour but : 1o. D'encourager l'étude de la littérature et des sciences ; 2o. De publier périodiquement les morceaux qui lui sont soumis et le rapport de ses travaux, etc. ; 3o. D'offrir des prix pour travaux relatifs au Canada ; 4o. D'aider à la formation de collections diverses sur l'histoire naturelle et l'archéologie canadienne. Elle est divisée en quatre sections, nommément : 1o. Littérature française, histoire, archéologie, etc. ; 2o. Littérature anglaise, histoire, archéologie, etc. ; 3o. Mathématiques, chimie et physique ; 4o. Géologie et biologie.

À l'origine le nombre des membres de chaque section était de vingt, mais il a atteint graduellement celui de vingt-cinq.

Actuellement, la section française se compose de

tous les membres dont nous publions les portraits dans une autre page.

À la réunion du 29 mai dernier, notre éminent collaborateur, M. Louis Fréchette, a été élu président général de la société et M. Léon Gérin, président de la première section.

Depuis la fondation de la société, la mort a enlevé, à la section française, les remarquables écrivains suivants : M. l'abbé Bois, l'hon. P.-J.-O. Chauveau, Oscar Dunn, Faucher de Saint-Maurice, Joseph Marmette, l'hon. Joseph Tassé, A. Lusignan, M. l'abbé Cuoq. M. Napoléon Bourassa s'est retiré.

Les sociétaires paient une contribution de deux dollars par année et ne reçoivent aucune aide pécuniaire du public ou du gouvernement. Ils donnent gratuitement au gouvernement leurs articles qui entrent dans le volume annuel.

Le gouvernement imprime ce volume à ses frais pour le répandre dans 700 bibliothèques de l'étranger.

La section française fournit chaque année de sept à dix ouvrages, au volume en question. C'est, paraît-il, autant que n'importe laquelle des trois autres sections.

Les comptes publics montrent que le coût du volume varie de \$3.200 à \$4.500 selon le nombre de pages et les illustrations. La Chambre vote toujours \$5.000 dans ce but. La balance non dépensée retourne au trésor.

Terminons ces notes rapides en disant qu'il est regrettable que la section française n'ait pas un montant à sa disposition pour récompenser les meilleurs ouvrages parus dans l'année. Cela lui permettrait de donner une impulsion durable à notre littérature française et étendrait considérablement sa sphère d'influence. N'en a-t-il jamais été question ? La chose est-elle impossible ? Nous serions bien aise de connaître l'opinion de nos immortels sur ce sujet.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Le National a inauguré son nouveau terrain par une splendide victoire sur le club Toronto. Une grande foule se pressait dans ses vastes estrades et ne lui ont pas ménagé les applaudissements. Notre club semble marcher tout droit au championnat. Son équipe est de premier ordre et ses chances de succès sont plus grandes que jamais.

Nos lecteurs ne sont pas sans connaître la lamentable histoire d'emprisonnement pour dettes dont notre artiste a reconstitué une des scènes.

L'an dernier, une dame Langevin intenta à ses voisins, William Deschênes et son épouse, une action en dommage au montant de \$200 pour prétendues injures verbales. William Deschênes est un infirme qui mendie son pain. Sa femme, mère de cinq petits enfants, travaille comme blanchisseuse lorsqu'elle peut obtenir de l'emploi.

Les époux Deschênes, n'ayant pas les moyens de se défendre, furent condamnés " par défaut " à payer à la demanderesse la somme de cent piastres et les frais, à titre de dommages intérêts. On sait que l'emprisonnement pour dettes existe encore dans notre pays. Une personne condamnée à payer \$50 à titre de dommages intérêts, résultant d'injures verbales, peut être condamné à la prison et y rester incarcérée tant qu'elle ne satisfait pas au jugement. C'est une relique des temps barbares ! Nous admettons que l'emprisonnement en matières civiles peut quelquefois être justifiable, mais le juge devrait toujours avoir un pouvoir discrétionnaire.

Une demande d'emprisonnement fut donc faite dans la présente cause, contre les époux Deschênes. Nous avons dit que Deschênes est un malheureux infirme, incapable de travailler et obligé de mendier son pain. Sa femme venait de donner naissance à son cinquième enfant, lorsque la règle pour contrainte par corps leur fut signifiée.

Le mari fut d'abord emprisonné et le lendemain matin, à la requête de la demanderesse, Madame Deschênes fut incarcérée à son tour. L'on ne saurait décrire la scène de larmes à laquelle les voisins, attroupés sur la ruelle Providence, assistèrent, au départ

de la malheureuse débitrice. Ses petits enfants appelaient leur mère et refusaient de la laisser partir.

L'huissier, chargé du bref d'exécution, était lui-même très ému. La femme Deschênes partit avec son dernier né dans les bras, et à midi, elle franchissait le seuil de la prison.

Les quatre autres petits enfants, dont l'aîné est âgé de six ans, sont restés à la maison. Et le journal qui publie ces détails navrants ajoute :

" Nous ne croyons pas que les annales judiciaires de Montréal fassent mention d'une autre affaire semblable. C'est bien le cas de dire : *Dura lex !* "

Un accident terrible s'est produit, il y a quelques jours, sur la voie du Grand-Tronc à Saint-Henri. Un laitier, M. Michel Carrière, et un jeune homme Napoléon Tellier, retournaient à leur résidence en voiture, quand ils furent frappés par le train de Toronto en traversant la voie, à la rue Sainte-Elisabeth. Il n'y a pas de barrières à cet endroit et cette traverse qui est très fréquentée est un danger public qui devrait émouvoir les autorités soucieuses de la vie des citoyens. Plusieurs accidents ont déjà eu cet endroit pour scène et il serait temps qu'on prit les précautions voulues.

LES SPHINX

La pyramide au ciel dresse son épouvante,
Dans l'immensité blonde, où le désert s'étend.
Dans l'or tranquille et lourd d'un soleil éclatant
Sur la masse de pierre à l'énigme savante.

Quel symbole éternel ou sacré que l'on vante,
Quel orgueil surhumain, quel chiffre palpitant
Cache, sous ses débris, ce bloc inquiétant,
Dont l'âme nous demeure à jamais décevante ?

L'astre géant qui veille aux sépulcres des dieux
Éclairera peut-être à ses feux radieux,
Notre esprit trop leurré d'une ombre périssable.

Mais le soleil soudain, dans le sang disparaît,
Après avoir tout bas confié son secret
Aux grands sphinx endormis dans les couches de sable.

ABEL LETALLE.

QUAND UN HOMME DOIT-IL SE MARIER

M. Edouard Bok, dans un article paru dans le *Ladies Home Journal* de mai, prétend d'un homme au-dessous de vingt-cinq ans est impropre au mariage.

Avant cet âge, c'est un enfant qui ne peut offrir aucune base solide pour asseoir une vie heureuse. Son caractère n'est pas encore formé, ses idées ne sont pas encore arrêtées, et il ignore complètement ce que la femme entend par la considération et l'amour. Il ne se connaît point lui-même, comment peut-il connaître la femme ? Il est plein de chimères et sa nature d'adolescent le fait voyager d'une chimère à une autre. Il est incapable d'une affection créatrice, de véritable amour parce qu'il ne sait pas exactement ce que ces sentiments et ces mots veulent dire. Il est plein de projets vains, dont il ne voit le vide qu'en essayant de les réaliser.

C'est un adolescent, purement et simplement, qui passe à travers la période d'expérience que tout jeune homme doit traverser avant de devenir un homme fait. Mais cette période n'est pas celle du mariage. Car, de même que ses opinions sur la vie changeront de même aussi variera son amitié pour telle jeune fille qu'il croyait être la seule qui pouvait le rendre heureux en ce monde. L'homme de trente ans épouse rarement la fille qu'il désirait à vingt ans.

L'article de journal : un instantané qui a besoin de retouches.—G.-M. VALTOUR.

Les chiffres sont des bavards à qui l'on fait dire tout ce que l'on veut.—JEAN SIGAUX.

C'est une noblesse que de pouvoir être déçu.—R. DOWNIC.